

Arrêté n°2022-03-17-07 portant composition de la Commission d'expertise scientifique

Section 08-10-18

La Présidente de l'université de Poitiers

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu le Règlement intérieur de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération n°30-11-2020 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020, portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;
- Vu le règlement des Commissions d'expertise scientifique voté en Conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;
- Vu l'arrêté n°2022-03-11-07 portant résultat des élections à la Commission d'expertise scientifique – Section 08-10-18 – Collège A ;
- Vu l'arrêté n°2022-03-11-07 portant résultat des élections à la Commission d'expertise scientifique – Section 08-10-18 – Collège B ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Collège A

- Madame Christine BARON
- Monsieur Matthias LANVIN
- Madame Isabelle JOUITEUR
- Monsieur Denis MELLIER
- Madame Charlotte KRAUSS

Article 2 : Collège B

- Madame Anne DEBROSSE
- Monsieur Francisco FERREIRA
- Madame Raphaëlle GUIDÉE
- Monsieur Marie MARTIN
- Madame Aurélie MOIOLI

Article 3 : Publicité et exécution

La Directrice de l'UFR Lettres et langues ainsi que sa responsable administrative sont chargées de l'affichage du présent arrêté, qui sera également publié au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Fait à Poitiers, le 17 mars 2022

La Présidente de l'université de Poitiers

Virginie LAVAL

